

PLAN LOCAL D'URBANISME
(P.L.U.)

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE
DEVELOPPEMENT DURABLE

APPROBATION
(REVISION)

Vu pour être annexé à la
délibération du 12.12.2006

DELIBERATIONS	
Prescription	: 04.07.2002
Arrêt du Projet	: 10.04.2006
Approbation	: 12.12.2006

MODIFICATIONS	
Date	Objet
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	

PHASES D'ETUDE	
Date	Objet
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	

En s'appuyant sur les caractéristiques paysagères et environnementales, il s'agit de maîtriser le développement de la commune, en lien avec le niveau d'équipements.

La stratégie communale s'intègre dans un contexte plus large : elle fait partie du canton de la Rochette, est liée au fonctionnement de Pontcharra, et a intégré le périmètre du SCOT de Métropole Savoie.

Le diagnostic a fait ressortir :

- Des caractéristiques environnementales et paysagères fortes
- Un développement de la maison individuelle qui tend à brouiller l'image communale
- Un niveau d'équipements qui va limiter le développement
- la forte attractivité résidentielle de la commune

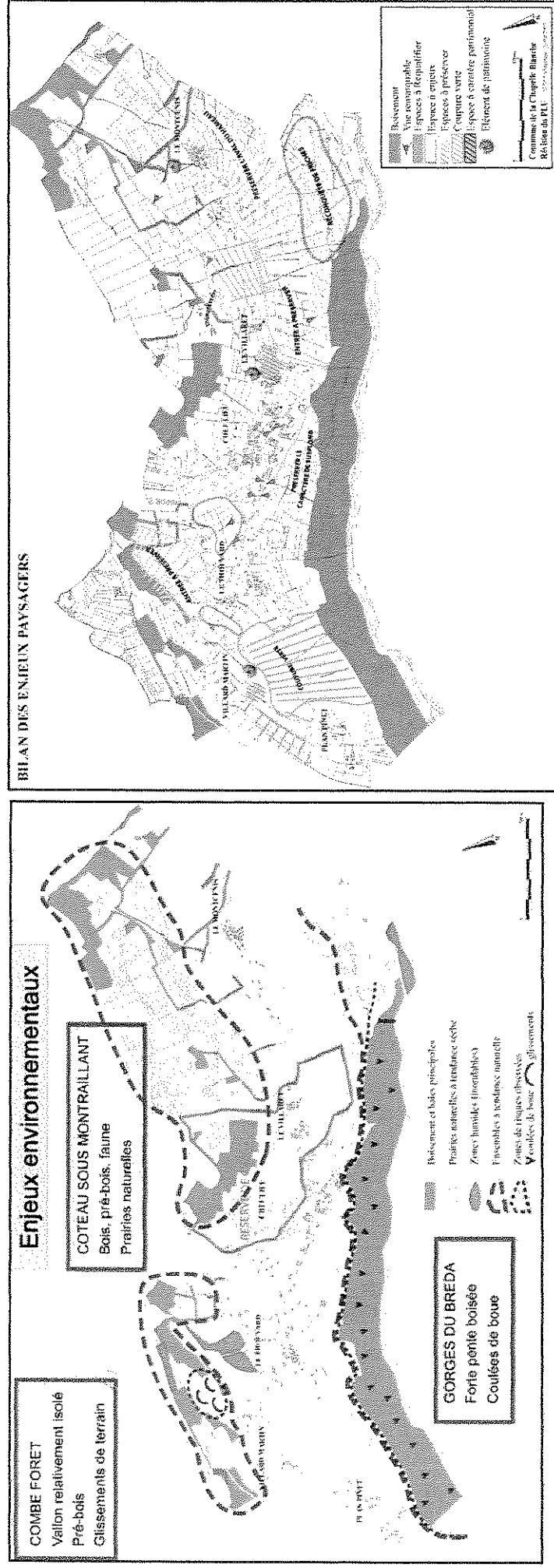
Des enjeux :

- la préservation de l'identité locale (enjeu agricole, architectural et paysager)
- le maintien d'un niveau minimum de services et la centralité du chef-lieu
 - L'activité agricole à conforter
- L'amélioration des circulations (autos, piétonnes...)

La commune souhaite mieux maîtriser son développement, en fonction de ses ressources et de l'effort à réaliser en matière d'équipements (école), de sécurité et d'assainissement.

1. Préserver l'identité locale
2. Maintenir et consolider l'activité agricole
3. Maîtriser le développement en lien avec la capacité des équipements
4. Organiser et sécuriser les déplacements

1. Préserver l'identité locale



Prise en compte des caractéristiques environnementales :

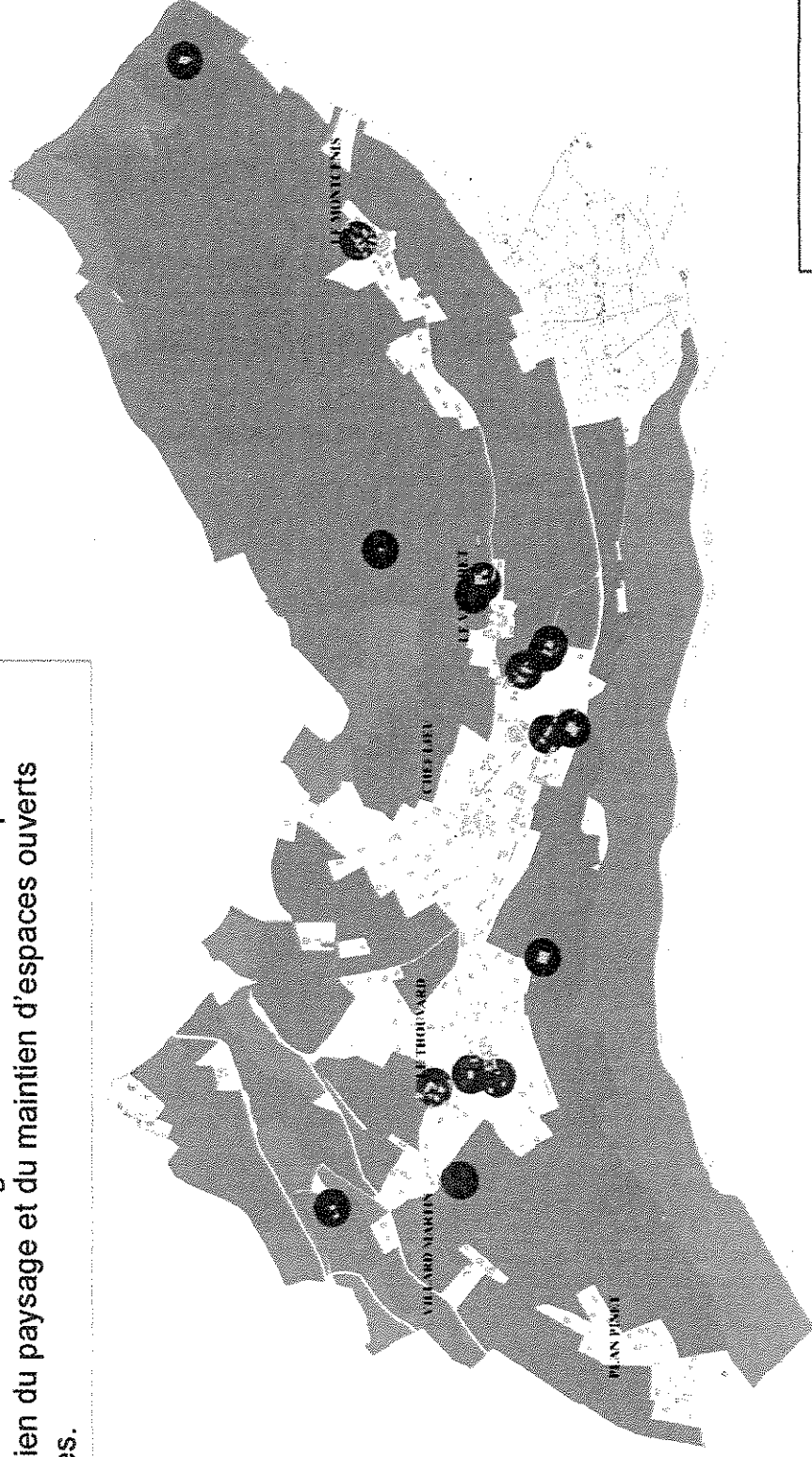
Prise en compte du milieu naturel (zones humides notamment) et des risques naturels identifiés (zones de glissement de terrain notamment)

Préservation des caractéristiques paysagères générales :

- Préservation des caractéristiques architecturales locales
- Préservation de coupures entre les hameaux
- Préservation d'espaces agricoles à enjeu paysager
- Gestion de l'enrichissement dans le secteur des celliers

2. Maintenir et consolider l'activité agricole

L'enjeu agricole est fort sur la commune. Il s'agit d'une activité économique à soutenir, garante de l'entretien du paysage et du maintien d'espaces ouverts autour des zones urbanisées.



Les orientations :

- Préservation des abords des sièges d'exploitation et des bâtiments abritant du bétail
- Préservation des grands blocs d'exploitation
- Limiter l'étalement urbain et préférer des urbanisation regroupées autour du bâti existant
- Éviter d'entamer de grands espaces agricoles
- Limiter les nuisances liées à la proximité d'habitations : imposer les logements de fonction dans le volume de l'activité

3. Maîtriser le développement en lien avec la capacité des équipements

Renforcer la centralité du chef-lieu :

La vie du village repose sur la présence d'un vrai centre, regroupant le commerce, et les équipements publics avec notamment l'école comme points d'animation et de rencontre au quotidien.

La politique de la commune souhaite renforcer ce pôle de vie, en poursuivant l'aménagement des espaces publics, et améliorer la sécurité des cheminements piétons, notamment entre le Thouvard et le centre-village.

Les options sur l'habitat locatif (cf paragraphe suivant) répondent à ce même objectif.

L'habitat :

Les enjeux sont multiples :

- favoriser la réhabilitation, notamment pour maintenir la vie dans les villages
- maîtriser l'implantation et le style des nouvelles constructions.
- Favoriser une gestion économe de l'espace en stoppant le développement linéaire le long des voies et en favorisant des constructions groupées.
- Favoriser la mixité sociale en réservant l'espace de développement futur en plein cœur du village (zone AU), pour de l'habitat locatif (mise en place d'une servitude d'urbanisme L123-2-d pour imposer une proportion de 20% de logements locatifs)

L'amélioration du réseau d'assainissement :

C'est une étape préalable au développement. Les options de développement du PLU sont cohérentes avec le choix de raccorder en première étape le chef-lieu au réseau du SABRE. Le raccordement éventuel des autres secteurs reste aujourd'hui envisagé à plus longue échéance.

4. Organiser et sécuriser les déplacements

Le PLU vise à renforcer les circulations piétonnes et à sécuriser les déplacements :

Dans la continuité des aménagements réalisés dans le centre-village destinés à améliorer la fonctionnalité de l'école et les circulations d'une manière plus générale, l'objectif reste de favoriser et sécuriser les déplacements piétons :

LES DEPLACEMENTS AUTOS

-réflexion sur une hiérarchisation du réseau routier, notamment pour gérer les flux traversants, en étudiant la possibilité d'un sens unique dans la montée de l'église

-Aménagement sécurisé de la traversée du Thouvard

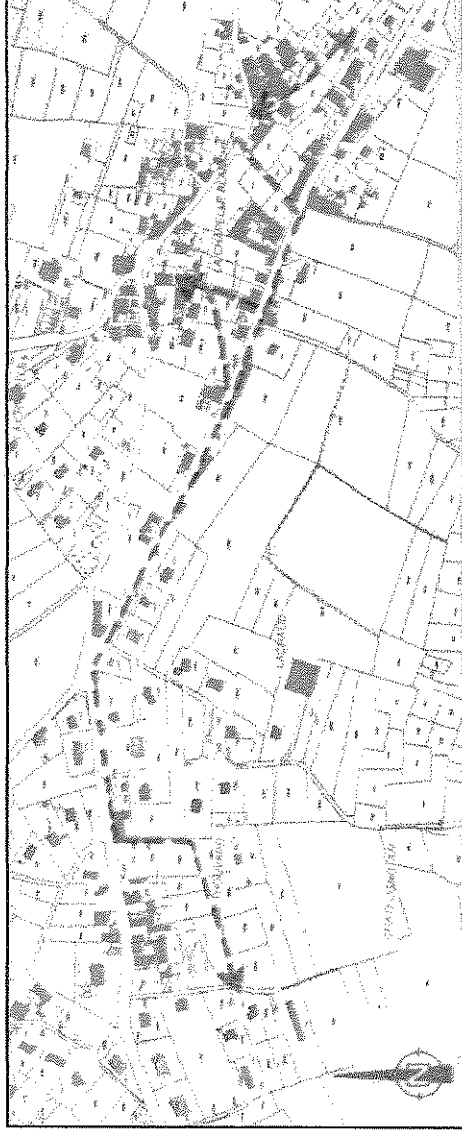
LES DEPLACEMENTS PIETONS

-liaison piétonne dans la partie aval du Thouvard (itinéraire qui permet d'éviter le point de resserrement au coeur du Thouvard)

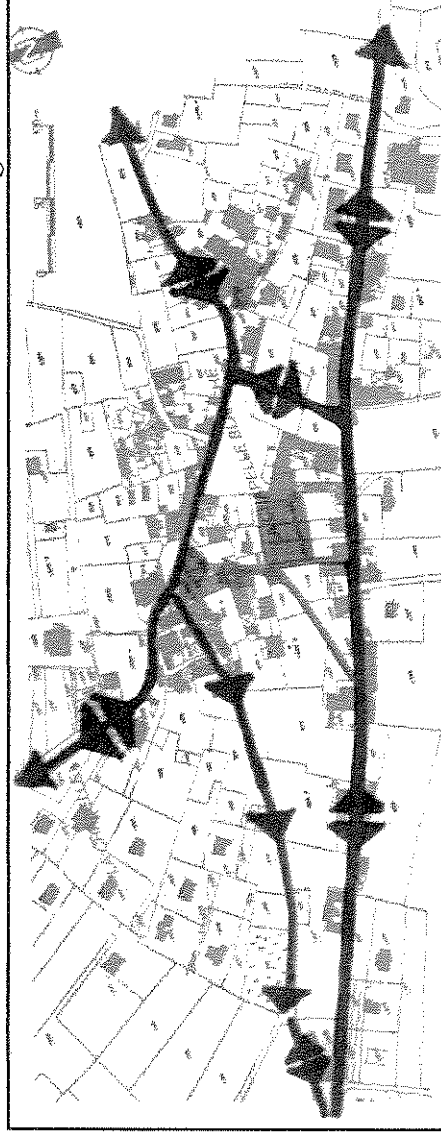
-prévoir la réalisation d'un trottoir bien calibré au moins le long de la RD202

-Liaison piétonne entre le centre-village et la zone AU

Liaison piétonnes en site propre à aménager et aménagement de la traversée



Hiérarchiser les circulations automobiles dans le centre village



Les orientations spatiales du PADD

Au vu des différents enjeux, le PLU prévoit :

- **Le renforcement du chef-lieu (proximité des équipements) :** fonctionnalité des équipements, sécurité des déplacements, développement préférentiel de l'habitat
- **Un développement mesuré des hameaux et groupes d'habitations identifiés :** Le Mont Cenis, Villard-Martin, Plan Pinet et Combe Foret

